



Action 19 (printemps 2008)

essaim2003@videotron.ca

Site Web : www.mouvement-essaim.org

Blogue : <http://indexation.blog4ever.com/>

Bulletin destiné aux ministres et aux députés

Volume 7, numéro 1

Régimes de retraite des secteurs public et parapublic

Nouvelles du RRAME

(Printemps 2008)

Nous attendons avec grand intérêt le rapport du **comité indépendant**, du groupe **Cirano** et de la firme **Mercer**.

Nous espérons qu'ils seront objectifs et rendront justice aux retraités des secteurs public et parapublic.

Rapport de la consultation publique sur les conditions de vie des aînés

Le 5 mars dernier, Mme Marguerite Blais, ministre de la Famille et des Aînés, présentait son rapport de la consultation publique sur les conditions de vie des aînés, « *Préparons l'avenir avec nos aînés* ».

Malgré les nombreuses interventions de nos retraités, la désindexation des rentes de retraite des retraités des secteurs public et parapublic n'a pas retenu l'attention escomptée. **Aucune explication ou commentaire sur les conséquences concrètes de l'indexation partielle**, c'est-à-dire des pertes financières assumées par les retraités depuis 1982. Même si **des solutions concrètes ont été proposées** par le RRAME, Regroupement des Retraités actifs du Mouvement ESSAIM, **elles ne sont pas mentionnées pas dans le rapport**.

Trois phrases dans un rapport de 168 pages ! Cela démontre bien le manque de considération des membres de la consultation pour la situation financière des 146 753 retraités, conjoints survivants et orphelins des secteurs public et parapublic. Nos représentations ont été tout simplement ignorées. En gardant silence, les membres de la consultation ont manqué l'occasion de rétablir les faits et de dénoncer l'injustice faite à ce groupe de retraités.

Rappel important

Le gouvernement croit-il vraiment au maintien du pouvoir d'achat des aînés ?

« Afin de contribuer au maintien du pouvoir d'achat des aînés, le Budget 2008-2009 prévoit **l'indexation annuelle** des montants relatifs au crédit d'impôt en raison de l'âge et au crédit d'impôt pour revenus de retraite. »

Plan budgétaire 2008-2009,
2.1.2, E-34

Arlette Bouchard, présidente

Trois phrases sur 168 pages pour les retraités des secteurs public et parapublic

« Enfin, la question de l'indexation partielle des retraites du secteur public a également été abondamment documentée dans les mémoires reçus. Pendant la consultation, les retraités des secteurs public et de l'enseignement ont réclamé à plusieurs reprises une pleine indexation de leur pension pour maintenir leur niveau de vie. »

Rapport de la consultation publique sur les conditions de la vie des aînés, janvier 2008, p. 83

« Un comité chargé de déterminer les impacts financiers de l'indexation des régimes de retraite des secteurs public et parapublic a été nommé à l'automne 2007. »

Rapport de la consultation publique sur les conditions de la vie des aînés, janvier 2008, p. 81

Un vent d'indexation dans le budget du gouvernement

Le dernier budget 2008-2009 présenté par madame Monique Jérôme-Forget annonce l'introduction de **deux nouvelles mesures d'indexation** : les montants donnant droit aux crédits d'impôt en raison de l'âge et pour revenus de retraite ainsi que la déduction pour les travailleurs.

Indexation du montant maximal des revenus de retraite

Le montant maximal des revenus de retraite admissibles au crédit d'impôt non remboursable sera haussé. **De 1 500 \$**, il passera à **1 750 \$ en 2009**, puis à **2 000 \$ en 2010**.

« Pour une personne vivant seule, l'augmentation de 1500 \$ à 2000 \$ du montant maximal des revenus de retraite admissibles au crédit d'impôt entraînera un gain pouvant atteindre **100 \$**. Pour un couple de personnes âgées, le gain pourra atteindre **200 \$**. »

Plan budgétaire 2008-2009, 2.1.1, E-34

De plus, à compter de 2011, ce montant maximal sera **indexé au taux d'indexation du régime d'imposition des particuliers**. Les gains projetés découlant de l'indexation des montants admissibles seront de **27 \$** pour une personne âgée vivant seule et de **54 \$** pour un couple de personnes âgées.

Pleine indexation de la déduction pour les travailleurs

À compter de 2009, le dernier budget prévoit l'**indexation du montant de la déduction pour les travailleurs** au taux d'indexation du régime d'imposition des particuliers.

Plan budgétaire 2008-2009,
2.1.4, F-68

Depuis 26 ans, les rentes des retraités des secteurs public et parapublic stagnent.

Alors que **le gouvernement lui-même reconnaît l'importance de l'indexation dans le budget**, il continue à cautionner une injustice inadmissible envers les retraités des secteurs public et parapublic.

Il garde un silence inacceptable sur cette situation qui perdure.